ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mer et littoral

Question orale n° 869

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les inquiétudes et les attentes des élus et des associations concernant la mise en place d'un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) pour la commune de Carnac, dans le Morbihan. En effet de nombreuses questions restent en suspens. Deux bureaux d'études successifs ont rendu leurs conclusions, l'un mandaté par les services de l'État, l'autre par la mairie de Carnac. Or ceux-ci n'arrivent pas aux mêmes conclusions. Les principes méthodologiques des deux cabinets ne sont pas les mêmes et posent problème. Bien conscient des risques que représente la submersion marine et afin de pouvoir trouver un terrain d'entente alliant attractivité du territoire, cadre de vie et protection des personnes, il lui demande donc de bien vouloir faire un point sur ce dossier très sensible et très important quant à l'avenir de la commune de Carnac.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray
Circonscription : Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 869
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie
Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 janvier 2015, page 460
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 janvier 2015
Question retirée le : 3 février 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)